



## Chef d'accusation: escroquerie

Par **sarri**, le **10/12/2009** à **21:49**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des explications concernant une affaire que j'ai avec une grande surface(carrefour). Voilà l'histoire:" il y a 4-5 mois, en allant faire mes achats, j'ai réglé mes courses en donnant des bons de réductions valables sur des produits que j'avais acheté et le reste avec ma carte bancaire. Lorsque la caissière m'a vu lui donner une partie de mes bons de réductions, elle m'a dit:" je peux vous prendre les autres bons si vous le voulez, ça vous coûtera moins chère?". Au début, j'ai cru à une blague mais en fait la caissière le disait sérieusement, alors je lui ai dit:"il n'y a pas de risque?" et elle me répond:"non, j'ai l'habitude de le faire et je n'ai jamais eu de problème, ça fait maintenant 19 ans que je travaille pour carrefour. En plus carrefour se fait rembourser les bons de réductions par la Sogec." et comme il n'y a pas de petites économies surtout en ce temps de crise, j'en ai profité.

Ce qui fait qu'à chaque fois que j'allais dans ce magasin et quand j'avais l'occasion de voir cette caissière je passais chez elle. Devenant de plus en plus "gourmand" je réglais la presque totalité de mes achats en bons de réductions jusqu'à hier où j'ai été interpellé par la sécurité et placé en garde à vue par les gendarmes qui sont venus perquisitionner à mon domicile et récupéré tout mes bons de réductions et mes bons de commande que j'avais passé dans d'autres enseignes. De plus, l'officier de police judiciaire(OPJ) durant la garde à vue ne m'a pas laissé contacter mon épouse(l'appel a été différé mais lui me l'a tout simplement annulé alors que je tapais(sans violence) sur la porte pour leur demander d'appeler ma femme qui cherchais à me joindre sur mon portable que j'entendais sonner dans le bureau de l'OPJ, les agents étaient de l'autre côté de la porte mais ne répondait pas à mes sollicitations). On m'accuse d'escroquerie.

J'aimerais donc savoir qu'est-ce que je risque, comment me défendre, y-a-t-il eu vice de procédure, pourquoi le magasin a-t-il toléré cela aussi longtemps(4-5 mois en ce qui me concerne)

Certain me dise de porter plainte contre le magasin pour incitation à la consommation, de

porter plainte contre la gendarmerie parce que l'OPJ m'a laissé appelé qu'après la fin de ma garde à vue.

Pour être plus bref, je payais mes achats seulement avec des bons de réductions parce que la caissière les acceptais et elle me disait que le magasins se les faisaient rembourser par un organisme extérieur(la SOGEC) donc personne n'était perdant. Les bons de réductions étaient posés dans des rayons et j'avais la possibilité de les prendre sans rien avoir à acheter. Et c'est pour cela que j'ai été interpellé.

Oui, je sais qu'avec les bons de réductions on ne peut bénéficier que de réductions mais la caissière prenait n'importe quels bons de reductions et me faisait ainsi une somme à payer dérisoire.

Dites-moi ce que je risque ou bien comment puis-je m'en sortir.

Par **Marion2**, le **10/12/2009** à **22:10**

Bonsoir,

Pas très claire votre histoire...

Par **Patricia**, le **10/12/2009** à **23:25**

Bonsoir,

Payer avec des bons de réduction ???

Les bons de réduction ne permettent pas de régler des achats mais d'obtenir une remise sur le prix de vente initial.